

Procès en Belgique pour trafic de CD et DVD piratés vers le Burundi

L'avenir, 10 décembre 2014 Il envoyait 1 000 DVD piratés par an au Burundi. HUY - TRIBUNAL CORRECTIONNEL. Pendant cinq ans, il aurait envoyé CD et DVD piratés au Burundi, engrangeant un bénéfice de 40 000 €. Trois autres personnes sont poursuivies. Fraude aux droits d'auteur et aux droits voisins, association de malfaiteur. Voici les préventions reprochées à quatre prévenus, même si ce serait essentiellement cet homme de Bossu de 37 ans qui serait à l'origine de cette fraude.

Le prévenu principal reconnaît en effet avoir fabriqué des contrefaçons en recopiant des jeux informatiques avant de les envoyer à un client se trouvant au Burundi. Pas moins de 1 000 DVD piratés auraient été envoyés en une année dans ce pays-là. «Les DVD vierges, j'allais les chercher à la foire informatique de Huy, explique-t-il. Je prenais ensuite les supports à l'Espace Video. Je les empruntais, je ne les payais pas parce que je connaissais bien l'employé. Je copiais pour moi. Et quand j'avais une commande, je les vendais 5 €. Un trafic qui s'étalerait de 2003 à 2008. Le chiffre de la vente serait estimé à 40 000 €. C'est faux, je n'en ai pas vendu des masses. C'était occasionnel. En ex-femme qui m'a donné, elle pensait que j'allais aller en prison pour que je ne voie plus mes enfants.» Lors d'une perquisition au domicile de cet homme, les enquêteurs ont découvert 314 DVD contrefaits et 31 CD piratés. Plus de 1 000 autres CD et DVD ont été découverts au domicile d'une amie du prévenu. L'ancien exploitant d'une Jemeppe, informaticien de profession, et un ancien employé d'une ancienne vidéothèque de Huy, se retrouvent, eux aussi, avec un quatrième comparse, sur le banc des prévenus. Ils nient avoir eu un quelconque rôle dans cette histoire.

L'affaire a été mise en débats continus au 10 mars prochain. La Belgian anti-piracy Federation ASBL devrait quand elle se constituer partie civile lors de la prochaine audience. La Capitale, 10 décembre 2014 Huy : Un homme poursuivi pour la contrefaçon de plus de 1.000 DVD. L'heure des téléchargements sur Internet, le procès hier à Huy semble appartenir à la préhistoire. Un Hennuyer de Boussu, âgé de 37 ans, est prévenu d'avoir à Huy en 2003 et 2008 contrefait des DVD, CD et jeux informatiques. À son domicile, les enquêteurs ont saisi 384 DVD et 31 CD contrefaits auxquels s'ajoutent les 1021 DVD retrouvés chez la mère d'une de ses amies. Le produit de la vente est évalué à 40.000 euros. Le prévenu conteste les faits. «Je les recopiais pour moi. Il est arrivé qu'on m'en commande ou l'autre. Dans ce cas-là, je faisais payer 5 euros». La seule infraction qu'il reconnaît, c'est le trafic avec le Burundi pour lequel un Burundais est aussi poursuivi. Hier, celui-ci faisait défaut mais c'est lui qui commandait les vidéos pour son cousin resté au pays. Dans cette affaire, deux exploitants de vidéothèque, l'une à Huy (qui n'existe plus aujourd'hui) et l'autre à Jemeppe-sur-Meuse sont soupçonnés d'avoir participé à ce marché de contrefaçon. L'un habite à Bastogne. Ils nient. L'affaire a été mise en continuation au 10 mars prochain.